

BONNEFOUS

AUDIT S.A.

FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1934

ASSOCIATION MAISON DE NAISSANCE LA ROSERAIE

GENEVE

• • •

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2019

14 MAI 2020

• • •



GENEVA GROUP INTERNATIONAL
EXPERT-REVISEUR AGRÉÉ ASR ET MEMBRE  EXPERT
suisse

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint à
l'assemblée générale de
l'Association Maison de naissance la
Roseraie

GENEVE

Genève, le 14 mai 2020

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association Maison de naissance la Roseraie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Les comptes de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre organe de révision.

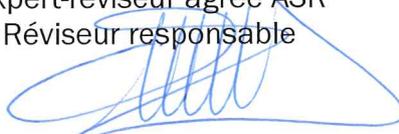
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BONNEFOUS AUDIT SA

Corinne Dumonthay
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Serpil Makine
Réviseur agréé ASR



Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

BILAN 2019 et 2018

		31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Trésorerie	8.1	197'057	72'862
Créances résultant de prestations de services	46'643		
./. Provision sur créances	<u>(2'685)</u>	43'958	84'643
Stocks matériel et dossiers médicaux	8.3	15'855	1'465
Actifs transitoires	8.4	<u>56'296</u>	<u>1'710</u>
Total actif circulant		313'166	160'680
 <u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Mobilier d'exploitation		12'981	19'471
Électroménager		1'675	1'928
Matériel médical		<u>11'142</u>	<u>15'157</u>
Total actif immobilisé	8.5	25'798	36'556
 TOTAL DE L'ACTIF		 <u><u>338'964</u></u>	 <u><u>197'236</u></u>
 <u>PASSIF</u>			
<u>CAPITAUX A COURT TERME</u>			
C/C sages-femmes		110'333	113'036
Dettes sociales		34'270	10'124
Fournisseurs		8'480	30'443
Prestations à restituer à l'Etat de Genève	8.6	151'478	108'976
Passifs transitoires	8.7	<u>7'324</u>	<u>23'270</u>
Total capitaux à court terme		311'885	285'849
 <u>FONDS AFFECTES</u>			
Fonds affectés à la création de la Maison de Naissance	8.8	<u>14'266</u>	<u>26'385</u>
Total des fonds affectés		14'266	26'385
 <u>FONDS PROPRES</u>			
Fortune au 1er janvier		(114'998)	3'821
Excédent/(Déficit) de l'exercice		<u>127'811</u>	<u>(118'819)</u>
Total des fonds propres		12'813	(114'998)
 TOTAL DU PASSIF		 <u><u>338'964</u></u>	 <u><u>197'236</u></u>

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

COMPTE DE RESULTAT 2019 et 2018

	<i>Budget 2019</i>	01.01.2019 31.12.2019	01.01.2018 31.12.2018 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations DRG caisses maladies - 45%	365'000	385'197	246'710
Prestations DRG Etat de Genève - 55%	411'596	464'872	278'411
Prestations DRG autres cantons	0	5'870	0
Prestations membres non soumis LAMAL	70'000	50'236	92'164
Cours de préparation à la naissance	20'000	24'055	19'050
Prestations d'hôtellerie	24'000	26'182	16'782
Ventes diverses	4'000	14'591	3'710
Total des produits des prestations	894'596	971'004	656'827
Produits différés - utilisation dons affectés	8.8	12'118	12'118
Dons divers		2'190	1'689
Total des produits des subventions et dons	0	14'308	13'807
Participations financières des sages-femmes	25'000	22'833	16'677
Cotisations des membres	38'500	34'380	18'480
Produits divers		7'087	7'669
Total des autres produits	63'500	64'299	42'826
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	958'096	1'049'612	713'460
CHARGES DIRECTES			
Salaires bruts	243'000	291'877	265'408
Indemnités assurances perte de gain	0	(12'090)	(23'719)
Salaires intérimaires	0	0	10'453
Charges sociales	25'000	25'700	29'263
Prévoyance professionnelle	10'000	11'751	9'910
Frais de formation	2'000	2'515	1'600
Total des frais du personnel	280'000	319'753	292'915
Honoraires sages-femmes	476'700	9.1 428'977	362'643
Honoraires des pédiatres	6'000	13'256	4'070
Matériel d'exploitation	34'000	34'901	28'330
Frais d'ambulance	5'000	4'236	3'822
Charges pour denrées alimentaires	20'000	18'730	18'259
Total des charges liées aux prestations	541'700	500'100	417'124
TOTAL DES CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION	821'700	819'853	710'039

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

COMPTE DE RESULTAT 2019 et 2018

	<i>Budget 2019</i>		01.01.2019 31.12.2019	01.01.2018 31.12.2018
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	<u>136'396</u>		<u>229'759</u>	<u>3'421</u>
Assurances			1'568	1'640
Loyer	24'000	9.2	24'364	24'000
Charges locatives, chauffage, sécurité	15'000		16'367	17'111
Frais entretien et réparation	10'000		5'139	7'711
Frais de bureau et d'administration	2'500		2'596	5'261
Frais informatique	7'000		9'668	7'728
Frais de téléphones et ports	3'000		3'196	6'298
Honoraires révision	6'000		6'170	10'786
Honoraires juridiques et divers	8'000		8'601	1'723
Honoraires fiduciaire	5'400		5'436	13'423
Frais de codage	1'000		946	2'406
Frais d'information et promotion	900		934	1'402
Cotisations	4'800		4'834	2'807
Frais divers	2'400		3'131	1'715
Total des charges liées aux frais généraux	<u>90'000</u>		<u>92'948</u>	<u>104'011</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	<u>46'396</u>		<u>136'811</u>	<u>(100'590)</u>
Amortissements/investissements à la création de la Maison de naissance la Roseraie		8.8	12'118	12'118
Autres amortissements			1'601	1'163
Amortissements	<u>13'000</u>	8.5	<u>13'729</u>	<u>13'281</u>
Ajustement provision sur débiteurs			(1'815)	3'500
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	<u>33'396</u>		<u>124'897</u>	<u>(117'371)</u>
Résultat financier	(600)		(524)	(908)
Résultat exercices précédents			3'438	(540)
EXCEDENT/(DEFICIT) DE L'EXERCICE	<u>32'796</u>		<u>127'811</u>	<u>(118'819)</u>

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. Généralités

L'association Maison de naissance la Roseraie est une association à but non lucratif constitué au sens des articles 60 et suivants du Code Civil. Son siège est domicilié à Genève. Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de la santé périnatale dans le Canton de Genève par la promotion de la naissance non-médicalisée et par le développement de la prévention et de l'offre de soins dans ce domaine. Promouvoir aussi la reconnaissance des maisons de naissance en Suisse et à l'étranger (cf.statuts pour but complet).

2. Principes appliqués en matière d'établissement des comptes annuels

Tenue de la comptabilité

La comptabilité est tenue à l'interne.

Référentiel

L'association applique le code des Obligations et le nouveau droit comptable.

Principes de base

Les bases de l'établissement des comptes annuels sont:

- la poursuite de l'exploitation
- l'importance relative
- la délimitation correcte des exercices comptables.
- l'intégralité
- la clarté
- la prudence
- la permanence dans la présentation, dans l'information fournie et dans l'évaluation
- la non compensation des charges et des produits.

Méthodes d'évaluation

Les diverses rubriques de l'actif et du passif sont évaluées séparément.

Les créances sont portées au bilan pour leur valeur nominale, compte tenu toutefois de corrections de valeur si nécessaire.

La comptabilité est tenue selon le principe de l'échéance (postes ouverts).

3. Organisation de l'association

L'association se compose des organes suivants:

- * l'Assemblée générale
- * le Comité
- * le Collège des sages femmes
- * l'Organe de révision

Le Comité

Le Comité est composé de 3 à 7 membres. Depuis avril 2016, les personnes salariées et les sages-femmes ne peuvent faire partie du comité. Deux représentantes participent aux séances avec une voix consultative. Le Comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31.12.2019, il se composait des personnes suivantes:

<i>Prénom et Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>
Mme Françoise Rogez	Présidente	collective à deux
Mme Patricia Hugentobler	Vice-présidente	collective à deux
Mme Nastassia Auf der Mauer	Trésorière	collective à deux
Mme Carole Perret	Membre	collective à deux
Mme Tania Spring Flores Posad	Membre	collective à deux
M. Cyril Mizrahi	Membre	collective à deux

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

Sages-femmes représentantes et responsables des soins

Mme Méline Leca
Mme Amandine Biondi

Personnes salariées responsables de l'administration

M.Yannick Franck Bollard

Fonction

Comptable à 50%
Coordinatrice à 70%
Directrice à 100%

Signature

sans signature
sans signature
collective à deux

Le Collège des sages-femmes

Le Collège est composé de sages-femmes admises à exercer au sein de l'association. Il est seul responsable de la direction obstétricale de l'association Maison de naissance la Roseraie, dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Organe de révision

Pour l'exercice des comptes clos au 31.12.2019, le mandat d'organe de révision de l'association a été confié à la fiduciaire Bonnefous Audit, agréée auprès de l'ASR.

4. Nouveaux statuts

Des nouveaux statuts ont été adoptés le 25.04.2016

5. Indemnités versées aux membres du Comité

31.12.2019

31.12.2018

Les membres du comité sont rémunérés dans le respect des taux horaires fixés dans les commissions officielles de l'Etat de Genève

23'673

21'090

6. Statut fiscal

L'association bénéficie d'une exonération fiscale sur la base d'une décision de l'administration fiscale cantonale, à partir de la période fiscale 2010 pour une période de 10 ans pour les impôts sur le bénéfice et le capital prévu dans la LIPM et pour une période indéterminée pour l'impôt fédéral direct (LIFD).

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

31.12.2019

31.12.2018

<5

<5

8. Notes relatives au bilan

8.1. Liquidités

31.12.2019

31.12.2018

Caisse

1'107

1'571

Postfinance

195'950

71'291

197'057

72'862

8.2. Débiteurs et provisions/ débiteurs

Une provision de 5% sur le montant total des débiteur est appliqué et ajusté chaque année.

8.3. Stocks de marchandises

Un inventaire physique a été effectué le 31.12.2019 par la direction.

8.4. Actifs transitoires

Les actifs de régularisations servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

8.5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nettes d'amortissements. Le seuil d'activation a été fixé à CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants:

Mobilier	10%
Electroménager	10%
Bureautique	20%
Informatique	25%
Matériel médical	12.5%

Tableau des immobilisations 2019

	Immobilisation brutes 1.1.2019	Achats 2019	Immobilisations brutes 31.12.2019	Amortissements cumulés 2019	Immobilisation nettes 31.12.2019
Mobilier	64'904		64'904	(51'923)	12'981
Electroménager	6'428	400	6'828	(5'152)	1'676
Bureautique	1'665		1'665	(1'665)	0
Informatique	1'216		1'216	(1'216)	0
Matériel médical	52'090	2'571	54'661	(43'520)	11'141
TOTAL	126'303	2'971	129'274	(103'476)	25'798

Tableau des amortissements 2019

	Amortissements cumulés 1.1.2019	Amortissements 2019	Amortissements cumulés 31.12.2019
Mobilier	(45'433)	(6'490)	(51'923)
Electroménager	(4'500)	(653)	(5'152)
Bureautique	(1'665)		(1'665)
Informatique	(1'216)		(1'216)
Matériel médical	(36'934)	(6'586)	(43'520)
TOTAL	(89'747)	(13'729)	(103'476)

8.6. Prestations à restituer à l'état

	31.12.2019	31.12.2018
55% Prestations hospitalières réalisées	464'872	278'411
Versement reçu	534'466	387'387
Excédent / (insuffisance) de prestations	(69'593)	(108'976)
Solde au 01.01.2019*	(108'976)	0
Versement restitué sur 2019	27'092	0
	(151'478)	(108'976)

L'Etat de Genève rémunère 55% des tarifs forfaitaires LAMal des prestations hospitalières réalisées par l'association. Les 45% restants sont couverts par la LAMal. Le contrat de mandat de prestations fixe un seuil annuel au-delà duquel les prestations ne sont plus couvertes par l'Etat de Genève.

*Un arrangement sur 4 ans a été convenu pour restituer la dette 2018.

Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

8.7. Passifs transitoires	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer	7'324	19'289
Produits reçus d'avance	0	3'981
	7'324	23'270

8.8. Fonds affectés

Détail des mouvements des fonds affectés 2019

	Solde 1.1.2019	Dotation/ total des dons 2019	Utilisation/ Amortissements 2019	31.12.2019
Fonds affectés destinés à la création de la Maison de naissance la Roseraie	26'384	-	(12'118)	14'266

Détail des mouvements des fonds affectés 2018

	Solde 1.1.2018	Dotation/ total des dons 2018	Utilisation/ Amortissements 2018	31.12.2018
Fonds affectés destinés à la création de la Maison de naissance la Roseraie	38'502	-	(12'118)	26'384

9. Notes relatives au compte de résultat

9.1. Honoraires sages-femmes	31.12.2019	31.12.2018
Honoraires sages-femmes liés aux soins	307'530	233'798
Honoraires sages-femmes liés à l'administration	91'293	99'815
Honoraires sages-femmes liés aux autres prestations	30'155	29'030
	428'977	362'643

9.2. *Loyer payé et subvention non monétaire de la Ville de Genève pour la mise à disposition de la Maison de naissance la Roseraie*

	31.12.2019	31.12.2018
Loyer payé	24'364	24'000
Subvention non monétaire	48'000	48'000

10. Evénements survenus après la date du bilan

Dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID 19 qui est survenu en 2020, toutes les mesures nécessaire ont été prises. Ces dernières pourraient engendrer des coûts supplémentaires sur l'exercice 2020. En revanche, il n'y a pas lieu d'anticiper des pertes de valeur sur les actifs de l'Association Maison de Naissance la Roseraie.

11. Les éléments de l'annexe prévus par l'article art.959c CO non mentionnés dans ce rapport sont inexistant.